

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

- Mesdames et Messieurs les Directeurs,
- Mesdames et Messieurs les Enseignants
des écoles élémentaires et primaires

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN,

Nancy, le 26 mars 2019

Réf. : EC/MCC/2019 n°1592

Objet : Enseignement des Langues Vivantes

CABINET

Affaire suivie par :

Mme Marie Claude Claudon :
IEN Nancy1
Marie-Claude.Claudon
@ac-nancy-metz.fr
Tél : 03.83.93.56.08

et

Mme Marie Gentile :
IEN de Briey
marie.gentile
@ac-nancy-metz.fr
Tél. : 03.82.46.22.99

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h30 à 17h00

Accueil téléphonique
jusqu'à 17h30

Dans le cadre du cycle 3, la progressivité des apprentissages et les situations de communication proposées doivent contribuer à la construction de connaissances langagières, conformément aux attendus fixés par les programmes (BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015).

Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières. Les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières.

Valider le niveau de compétences en langue des élèves, c'est attester que le niveau atteint est conforme aux attendus fixés par les programmes ; cette validation se fait en 6^{ème}. Il convient toutefois de prendre des repères au niveau des compétences des élèves pour les positionner. Afin d'accompagner les équipes de cycle 3 dans ce processus d'évaluation en continu, je vous rappelle que des ressources ont été élaborées au niveau académique dans les cinq activités langagières et dans toutes les langues enseignées aux cycles 2 et 3. En fin de CM2, ce positionnement et la mise en évidence du niveau de compétence déjà acquis en langue vivante garantiront la continuité des apprentissages au sein du cycle 3.

Ces temps d'observation communs des élèves peuvent associer professeurs des écoles et professeurs de collège. Les échanges issus de ces observations notamment dans le cadre du conseil écoles-collège favoriseront une connaissance partagée des élèves et une meilleure prise en compte de la diversité des profils à l'entrée en 6^{ème}.

Par ailleurs, ce positionnement sera utile pour renseigner le Livret Scolaire Unique.

Vous trouverez cette banque de supports et de situations sur les sites suivants :

- Le site départemental Langues Vivantes :
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues/spip.php?rubrique55>
- Ou le site interlangue académique
http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/langues_et_compences.php

Les supports mis à disposition peuvent également être utilisés dans le cadre de l'apprentissage.

Je vous remercie pour votre implication dans ce processus visant la nécessaire continuité des enseignements des langues vivantes.



Emmanuelle COMPAGNON